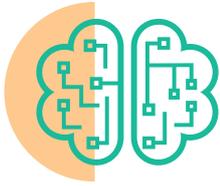


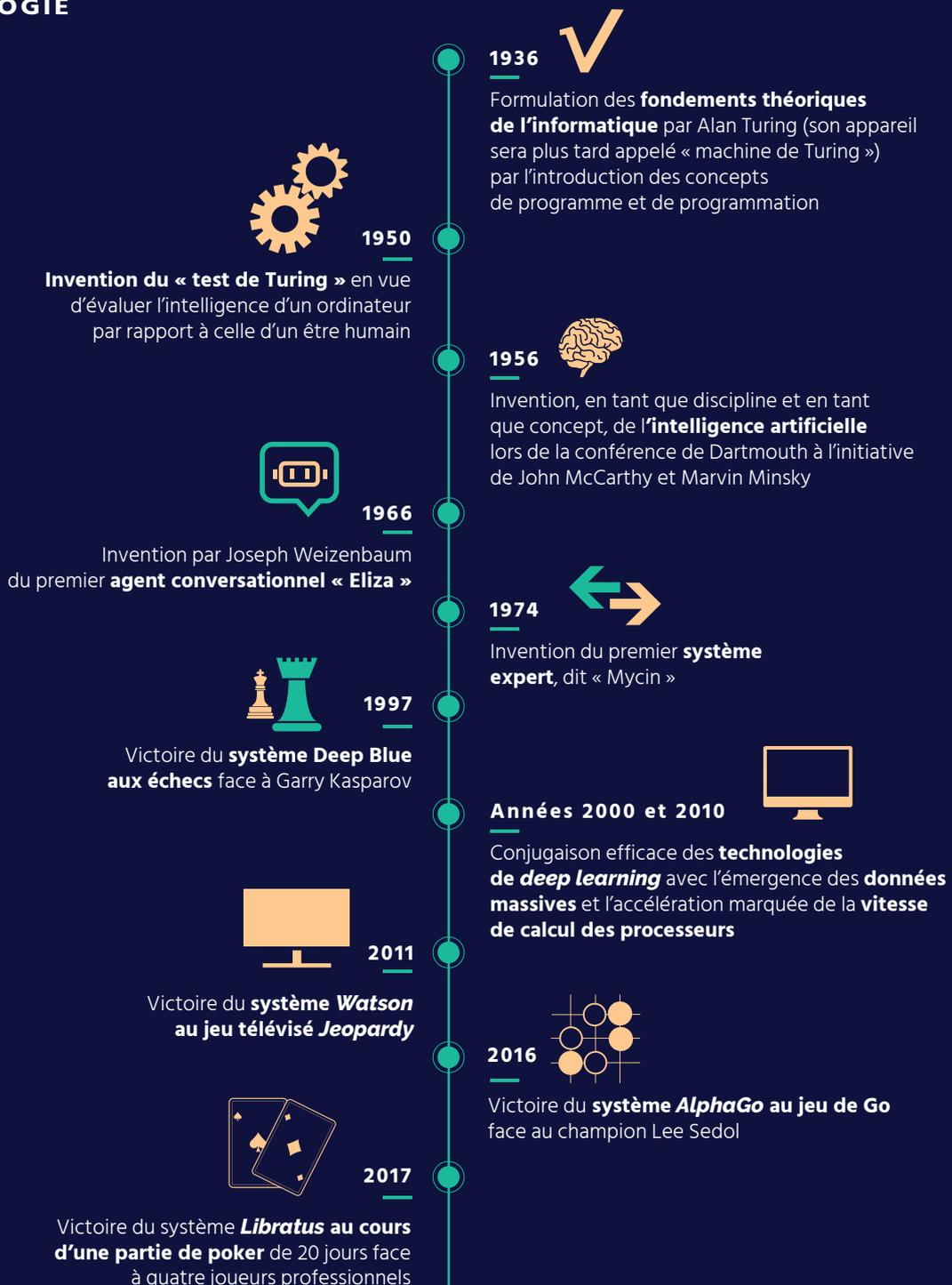
Rapporteurs : Claude de GANAY, député (Loiret - Les Républicains)
et Dominique GILLOT, sénatrice (Val d'Oise - Socialiste et républicain)

CONTEXTE



L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a adopté à l'unanimité le 14 mars 2017, à la suite d'une saisine le 29 février 2016 par la commission des affaires économiques du Sénat, un rapport relatif à l'intelligence artificielle intitulé « Pour une intelligence artificielle maîtrisée, utile et démystifiée ».

CHRONOLOGIE



Le concept d'intelligence artificielle renvoie à des **technologies multiples**, qui sont nées dans la seconde moitié du XX^e siècle et qui reposent sur l'utilisation de **différents algorithmes**.



Les progrès significatifs dans les années 2010 reposent surtout sur la **conjugaison de trois facteurs** :



L'émergence de données massives (« big data »)



L'accélération de la vitesse de calcul des processeurs



Le recours aux méthodes d'apprentissage profond (« deep learning »)



Ces technologies sont à même de **révolutionner notre économie et notre société, en particulier du point de vue de notre cadre de vie et de l'aide aux personnes.**

Deux caractéristiques de la recherche en **intelligence artificielle** :



Une place prépondérante de la **recherche privée**, dominée par les entreprises américaines et, potentiellement, chinoises



Une **contrainte d'acceptabilité sociale** assez forte sous l'effet de représentations souvent catastrophistes

Le rapport, qui fait le point sur de nombreux rapports existants sur le sujet en France et dans le monde, présente les **enjeux éthiques, juridiques, économiques, sociaux et scientifiques de ces technologies**, parmi lesquels :



L'accélération du passage à une **économie globalisée** dominée par des « plateformes »



La **transformation du marché** du travail



Les régimes juridiques de **responsabilité**



Le phénomène de « **boîtes noires** » des algorithmes



La question des « bulles d'information »



Les sujets d'interrogation liés à la « singularité », à la « convergence NBIC » et au « transhumanisme » ainsi que la nécessité d'une prise en compte grandissante de règles éthiques



Alors que les atouts de la France sont **sous-estimés** et qu'un **risque de « décrochage »** par rapport à la recherche internationale en intelligence artificielle apparaît, il s'agit de **lancer un débat public sur l'intelligence artificielle et de sensibiliser le grand public à ces questions** par un partage de la culture scientifique et technologique.

Pour une intelligence artificielle maîtrisée

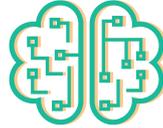


1



Se garder d'une contrainte juridique trop forte sur la recherche en intelligence artificielle, qui - en tout état de cause - gagnerait à être, autant que possible, européenne, voire internationale, plutôt que nationale

2



Favoriser des algorithmes et des robots sûrs, transparents et justes, et prévoir une charte de l'intelligence artificielle et de la robotique

3



Former à l'éthique de l'intelligence artificielle et de la robotique dans certains cursus spécialisés de l'enseignement supérieur

4



Confier à un institut national de l'éthique de l'intelligence artificielle et de la robotique un rôle d'animation du débat public sur les principes éthiques qui doivent encadrer ces technologies

5



Accompagner les transformations du marché du travail sous l'effet de l'intelligence artificielle et de la robotique en menant une politique de formation continue ambitieuse visant à s'adapter aux exigences de requalification et d'amélioration des compétences

Pour une intelligence artificielle utile, au service de l'homme et des valeurs humanistes



6



Redonner une place essentielle à la recherche fondamentale et revaloriser la place de la recherche publique par rapport à la recherche privée tout en encourageant leur coopération

7



Encourager la constitution de champions européens en intelligence artificielle et en robotique

8



Orienter les investissements dans la recherche en intelligence artificielle vers l'utilité sociale des découvertes

9



Élargir l'offre de cursus et de modules de formation aux technologies d'intelligence artificielle dans l'enseignement supérieur et créer en France au moins un pôle d'excellence international et interdisciplinaire en intelligence artificielle et en robotique

10



Structurer et mobiliser la communauté française de la recherche en intelligence artificielle en organisant davantage de concours primés à dimension nationale, destinés à dynamiser la recherche en intelligence artificielle, par exemple autour du traitement de grandes bases de données nationales labellisées

11



Assurer une meilleure prise en compte de la diversité et de la place des femmes dans la recherche en intelligence artificielle

Pour une intelligence artificielle démystifiée

12



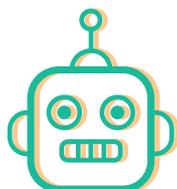
Organiser des formations à l'informatique dans l'enseignement primaire et secondaire faisant une place à l'intelligence artificielle et à la robotique

13



Former et sensibiliser le grand public à l'intelligence artificielle par des campagnes de communication, l'organisation d'un salon international de l'intelligence artificielle et de la robotique et la diffusion d'émissions de télévision pédagogiques

14



Former et sensibiliser le grand public aux conséquences pratiques de l'intelligence artificielle et de la robotisation

15



Être vigilant sur les usages spectaculaires et alarmistes du concept d'intelligence artificielle et de représentations des robots